



La Mairie

Tél: 03 27 45 42 89



SAINT-AYBERT



L'église

La crèche, la boulangerie

Août 2015

INFOS

N° 02

ÉDITO DU MAIRE

AYBERTOISES et AYBERTOIS

Conformément à mon engagement, je vous présente le bulletin d'information du 2ème semestre de l'année 2015.

Parmi les actions menées dans les divers domaines, qui vous sont présentées par les collaborateurs et collaboratrices participant à cette édition, l'une d'entre elles a mobilisé tous mes efforts.

Il s'agit du maintien de l'équilibre budgétaire, mis en péril par l'amputation du remboursement du F.C.T.V.A. (Fond de Compensation de la T.V.A.) lié aux travaux du presbytère et de la réduction sensible de la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) allouée par l'état. Un grand merci est adressé à la Présidente de Valenciennes métropole, à ses services et au comptable du trésor de Condé/Escaut qui m'ont aidé à trouver des solutions.



Certes, la situation financière s'améliore mais demeure fragile et nécessite la poursuite des mesures d'économies déjà entreprises, sans toutefois faire appel à l'impôt.

Mais la vie de votre commune ne s'arrête pas pour autant ; des projets sont à l'étude :

- ✓ Montée en débit internet (20MGB) courant 2016
- ✓ Élaboration d'un PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) opérationnel dès 2020
- ✓ Mesure de lutte contre la vitesse excessive sur la route départementale et la rue de l'église
- ✓ Travaux de rénovation de l'église (porte d'entrée, plafonds)
- ✓ Et enfin, à moyen terme, aménagement de l'espace face à la mairie incluant l'accès des personnes à mobilité réduite et la mise en place de ralentisseurs de vitesse.

Comme vous pouvez le constater, avec l'équipe municipale, nous travaillons pour votre avenir avec prudence et détermination.

En cette période estivale, je vous souhaite à tous une bonne rentrée.

Henri PIETTE

L'EQUIPE MUNICIPALE



Jacky SMIGIELSKI

1^{er} Adjoint - délégué aux finances
à la sécurité et à l'état civil.



Serge FLAMANT

2^{ème} Adjoint – délégué à
l'enseignement, aux associations,
aux marais communaux et à l'état
civil.



Michel SORGATO

3^{ème} Adjoint – délégué aux
travaux,
à l'environnement et à l'état civil.

Conseillers municipaux

Nathalie **GOFFART**, Jean-Paul **WALLON**, Stéphane **LEDE**, Richard **LUSZCZ**, Bruno **BATARD**,
Émile **ANGLAS**

LA VIE MUNICIPALE

TRAVAUX RÉALISÉS OU EN COURS DE RÉALISATION

- pose de clôtures réalisées par le personnel communal
 - Dans la cour de la mairie
 - Dans la cour de l'école Charles Fernand, pour améliorer sécurité des enfants.
- Le démarrage de la 2^{ème} tranche des travaux concernant la réfection des châssis du préau de l'école avant la rentrée scolaire 2015
- La remise en état des conduits de cheminées du logement de fonction.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13, et les décrets d'applications ont fait obligation d'instaurer et de mettre en place un plan communal de sauvegarde.

Son objectif est de prévoir, organiser et structurer l'action municipale en cas de phénomène grave mettant en cause la sécurité des biens et des personnes et survenant sur le territoire de la commune .

L'actualité a montré qu'aucune commune n'est à l'abri de crises déstabilisantes, telles que :

- Phénomènes climatiques extrêmes (tempête, inondation, neige ...)
- Phénomènes sanitaires (épidémie, canicule)
- Perturbation de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie.)
- Accident de toute nature (transport, incendie, nucléaire, sismique ...)

Toutes les causes probables pouvant impacter Saint-Aybert ont été inventoriées et étudiées pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde, qui a été approuvé par l'autorité préfectorale. Un exemplaire de ce plan a été mis à la disposition des habitants. Il est consultable en mairie.

Depuis, la commune s'est vue dotée du plan de prévention des risques d'inondations. Les zones impactées sont parfaitement déterminées, entraînant certaines contraintes.

Émile ANGLAS

PLAN CANICULE

Depuis l'épisode des fortes chaleurs de 2003, qui ont occasionné des problèmes de santé, voir une issue fatale à un grand nombre de personnes, le gouvernement a mis en place un dispositif national dénommé « Plan Canicule ». Il a pour but de prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule.

La loi du 30 juin 2004, oblige chaque Maire d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et handicapées de plus de 65 ans résidant à leur domicile, voir 60 ans dans certains cas et des adultes handicapés. Ce registre n'est communiqué qu'au Préfet, seul habilité à déclencher le plan canicule, ainsi qu'aux personnes chargées de l'organisation et des interventions à domicile. Deux référents ont été désignés, à savoir Henri PIETTE et Émile ANGLAS. Pour la commune de Saint-Aybert, neuf personnes ont été recensées, bien qu'il existe à leurs égards une solidarité familiale et amicale.

Au mois de juillet ce plan a été déclenché et pendant toutes les fortes chaleurs, un passage régulier, voir journalier pour les plus sensibles a été instauré, les recommandations d'usages ont été rappelées.

Émile ANGLAS.

FINANCES COMMUNALES

Le budget primitif communal a été voté lors de la séance du conseil municipal du 7 avril 2015. Hormis la taxe d'aménagement qui passe de 4 % à 5 %, le conseil à l'unanimité a voté contre une augmentation des impôts en 2015, malgré la baisse des dotations de l'état qui impacte le budget, nous espérons garder la même ligne les années à venir, en dépit d'une nouvelle baisse annoncée.

Cette volonté nous obligera à réaliser des économies. Seul les investissements ne pouvant être différés seront programmés.

Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 254 622,51 €
- Recettes de fonctionnement : 254 622,51 €
- Dépenses d'investissement : 139 400,98 €
- Recettes d'investissement : 139 400,98 €

126 000 € des dépenses de fonctionnement représentent les charges du personnel. Sachant que les activités périscolaires nous imposent un encadrement spécialisé (Directeur et animateurs), le conseil a opté pour la suppression de celles-ci.

La commission des Finances

ENSEIGNEMENT

L'école Charles FERNAND fera sa rentrée cette année dans un bâtiment qui poursuit sa restructuration intérieure et extérieure (dortoir, préau, châssis ...) afin d'offrir aux élèves et aux enseignants les meilleures conditions de vie et de travail possibles, à la stabilité de ses effectifs et à ses multiples projets proposés par les enseignants. Autant de chances pour développer l'épanouissement personnel et citoyen de chaque enfant. La scolarité est encadrée par une équipe pédagogique stable, jeune et motivée. Les réalisations et projets seront exposés par les intéressés prochainement.

La commission Enseignement

ACTIVITES PERISCOLAIRES, GARDERIE et CANTINE

N.A.P :Par délibération en date du 19 juin 2015 et du 07 août 2015, le conseil municipal a décidé de supprimer les nouvelles activités périscolaires pour les basculer en garderie. Cette mesure nous est imposée par le manque de personnel qualifié permettant de satisfaire aux obligations prévues par la réglementation en matière de surveillance et de mise en œuvre d'un projet éducatif.

GARDERIE : A compter de la rentrée scolaire 2015/2016, la garderie sera payante, soit 1€ par jour et par enfant. Elle s'effectuera de 7h30 à 8h20 le matin et de 15h45 à 18h le soir. Les inscriptions seront faites la veille de la garderie contre remise du ticket de garderie. Les enfants qui ne seront pas inscrits à la garderie devront attendre 8h20 pour pénétrer dans la cour de l'école.

CANTINE : L'augmentation du prix du repas par le prestataire nous amène à passer le prix du ticket repas à 3,90 €.

L'inscription pour le repas s'effectue la veille au matin, et le vendredi pour le lundi, il n'y a pas d'inscription le mercredi

La vente des tickets pour la cantine et la garderie s'effectue en mairie les lundi et jeudi de 14h à 17h30.

Rappel : les tickets achetés durant l'année scolaire 2015/2016 ne seront plus valables pour l'année suivante.

LA VIE COMMUNALE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Exceptionnellement en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyen d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées en décembre 2015, les demandes d'inscriptions déposées entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1^{er} décembre. Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1^{er} mars 2016.

L'ÉGLISE ET SON ORGUE

Le lundi de Pâques, la cérémonie du souvenir en l'honneur du moine Aybert a revêtu un caractère particulier par la bénédiction de l'orgue par le doyen DECHERF, accompagné par Richard JANKOWIAK à l'orgue.

Cet orgue est une rareté. De facture française, il a été conçu et réalisé par l'entreprise lorraine Jacquot-Lavergne, héritière d'une longue tradition de facteurs établis depuis 1750.

Datant de la première moitié du XX^{ème} siècle, l'orgue se trouvait initialement dans l'église de la Solitude à Vieux-Condé. Réinstallé dans l'église de Saint-Aybert depuis cette année, il a nécessité de sérieux travaux : remplacement du câblage défectueux et remise en état de tous les relais électropneumatiques, le tout réalisé par la maison Decavel de Bermerain.

Mais il reste encore à faire ...

C'est pourquoi un **CONCERT de SOUTIEN** sera donné le **VENDREDI 02 OCTOBRE à 19H** au cours duquel vous pourrez entendre l'orgue et ses invités : trompette, hautbois, flageolet et flûtes.

Entrée libre. Participation volontaire

Une association « des amis de l'orgue de Saint-Aybert » est en cours de constitution. Elle permettra de récolter des subventions et des dons pour financer les travaux .

Richard JANKOWIAK



MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

Le 8 mai 2015, deux médaillés du travail ont été mis à l'honneur par la municipalité.

Monsieur STAWNIAK Christian, 1 échelon Grand Or pour 40 années d'activité professionnelle

Monsieur KOSCIOLEK Claude, 1 échelon Vermeil pour 30 années d'activité professionnelle

Un vin d'honneur clôtura la manifestation.



ELLE COURT, ELLE COURT, LA RUMEUR À SAINT-AYBERT

le bruit a couru que des problèmes de santé ne m'ont pas permis d'assurer un mariage ce samedi 15 août. Je tiens à rassurer les Aybertoises et Aybertois que je vais bien, n'en déplaie à certains. De plus, que j'espère terminer mon mandat comme je l'ai commencé. Je remercie les nombreuses personnes qui se sont manifestées et inquiétées de ma santé et vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs sentiments.

Henri PIETTE votre maire

ETAT CIVIL

Ils sont nés :

CHERY Jules le 11 mars à Lille, MALEWICZ Holyana le 20 juin à Saint-Saulve, BIGAILLON Djibril le 24 juillet à Valenciennes.

Ils nous ont quitté :

Madame MARTIN veuve LEDE Simonne le 29 janvier. Messieurs ADAM Daniel le 01 mars, SCACHE Gabriel le 24 avril, SIAS Giovanni le 14 Août.

Ils se sont unis :

MASTROMATTEO Stéphane et LEBRUN Sylvie le 23 mai, SIAS Giovanni et BONIFACIO Maria-Luisa le 01 août, CARTIER Christophe et PHILIPPE Cindy le 29 août.

SERVICE COMPTABILITE

La secrétaire de mairie, Martine, en liaison avec le service informatique et la perception de Condé a mis en place le PESV2 (Protocole d'échange qui impose aux communes l'échange informatique des pièces comptables en remplacement des pièces papier.

Ce processus permet la dématérialisation :

Des pièces comptables, des justificatifs et la signature des bordereaux.

Il permet une économie de papier ainsi qu'une rapidité de traitement directement par internet.

Après validation et autorisation de la signature électronique, la commune de Saint-Aybert a été autorisée à utiliser ce processus en dématérialisation totale à partir du 1^{er} décembre 2014. Elle est la 2^{ème} commune après Escautpont à être opérationnelle au niveau des communes rattachées à la trésorerie de Condé

RECENSEMENT

Nathalie BUCZYNSKI, agent recenseur de la commune, vous remercie de l'accueil que vous lui avez réservé lors du dernier recensement

LA VIE DES ASSOCIATIONS

LE COMITE DES FETES de Saint-Aybert



Association, loi 1901, organise des manifestations avec comme objectif de recueillir des fonds par votre participation aux manifestations et par l'achat d'une carte de membre adhérent. Les bénéfices réalisés sont intégralement redistribués aux habitants de la commune. En fin d'année, il s'associe à la municipalité pour le financement, la confection et la distribution des colis attribués à nos aînés ayant atteint l'âge de 65 ans et la distribution des friandises de Noël à tous les enfants de la commune jusqu'à leur entrée au collège.

Depuis le début de l'année, nous avons participé

- A la chasse aux œufs avec les enfants de l'école Charles Fernand le 03 avril.
- Au cocktail lors de la cérémonie en l'honneur du moine Aybert le lundi de pâques et du baptême de l'orgue
- A l'organisation de la brocante et du petit artisanat le 31 mai
- Au buffet campagnard le 26 juillet 2015

Nous organisons le dimanche 15 novembre à la salle des fêtes de Thivencelle un repas dansant

L'association est présidée par madame **Monique PIETTE**.

LA CHORALE « les chœurs chantant » de Saint-Aybert



La chorale a été créée en octobre 2004. Elle est ouverte à tous les âges de 10 à 90 ans ...

Nous sommes un petit groupe d'une vingtaine de personnes, hommes et femmes.

Les répétitions ont lieu tous les mardis de 18h 30 à 20h dans la salle de la Mairie.

L'ambiance est familiale et conviviale. Nous organisons de nombreuses représentations.

Dimanche 20 septembre, concert à Thulin. Samedi 3 Octobre repas spectacle avec le club de marche nordique de Saint-Saulve à Saint-aybert. Samedi 17 octobre, concours de chants à Saint-Aybert. Samedi 7 ou 14 novembre, représentation dans les maisons de retraite. Samedi 28 novembre, permanence au forum des associations de Valenciennes. Samedi 5 décembre, marché de Noël à Thivencelle. Samedi 12 décembre, concert de Noël à l'église de Saint-Aybert. Samedi 19 décembre, concert de Noël à Soignies. Dimanche 20 décembre, concert de Noël à Thulin.

Pour tous renseignements, contactez Isabelle **GOREKI**, présidente et chef de chœurs au **06 37 01 10 07**

SPORTING CLUB KARATE de Saint-Aybert



Le SCK, association loi 1901, est affilié à la fédération de Karaté et des arts martiaux.

Les entraînements sont dispensés par **M J-Marie BERENGER**, le mardi de 18h à 19h dans le préau de l'école Charles Fernand de Saint-Aybert

ASSOCIATION DE CHASSE « du champ de ma brunette » de Saint-Aybert



Association, loi 1901, elle organise, le week-end de la pentecôte son traditionnel Ball-trap à Saint-Aybert, doté de nombreux prix. L'association est présidée par **Pascal BATARD**

DYNAMIK DANCE

Le Dynamik dance a été créé en 2003. Il est présidé par **Mlle Vanheuerswyn Céline**. Nous proposons différents styles de danses : du jazz au hip hop en passant par danse du monde et raegaton.

Les cours reprendront le lundi 7 septembre 2015 à la salle de la mairie.



Adultes (+ de 15 ans) : Lundi de 19h à 20h30

Ados : (11ans à 14 ans) : Mercredi de 18h à 19h30

Pré-ados : (6ans à 10ans) : jeudi de 18h à 19h15

Nous recherchons des danseuses âgées entre 6 et 30 ans.

Projets pour cette année : participation au concours national The Dance Trophy à Paris en janvier 2016 ainsi qu'à d'autres concours régionaux aussi bien pour les adultes que les ados et pré-ados. Organisation d'un concours et d'un gala de danse à Saint-Aybert.

La session de danse 2014/2015 sur le thème Hindou et plus particulièrement Bollywood a été très riche et fructueuse. 3^{ème} place sur 8 candidats à Wavrin, concours de talents, 1^{ère} sur 10 à Auberchicourt, concours de danse, 1^{ère} sur 6 en catégorie danse du monde à la sélection du concours régional The Dance Trophy à Aubry, 1^{ère} sur 10 en catégorie danse du monde à la finale régionale du concours The Dance Trophy à Noyelles Godault, (P de Calais).

Nous avons pu rencontrer lors du concours Dance Trophy, Nathalie Lucas, chorégraphe de Shy'm, ainsi que Mia Fry, Jess Vendeli, Sylvie Bouchera et Mickael Marques, grand chorégraphe et danseur de danses de salon.

SAUVONS CET ORGUE

Eglise de SAINT-AYBERT

Vendredi 02 Octobre 2015

19h



Concert de soutien

Au programme: Bach-Telemann-Rossini-Dvorak-Musard-Franck-Damaré ...

Entrée libre. Participation volontaire

AGENDA DES FESTIVITÉS

OCTOBRE

Vendredi 2 Octobre : Concert de soutien de l'orgue à 19h dans l'église de Saint-Aybert. Entrée et participation libres.

Samedi 3 Octobre La chorale « les Chœurs chantant » organise un repas spectacle avec le club de marche nordique de Saint-Saulve à Saint-Aybert.

Samedi 17 Octobre : la chorale «les Chœurs chantant » organise un concours de chants

Dimanche 25 Octobre : la municipalité invite les Aînés à la salle des fêtes à partir de 12h. pour son traditionnel repas annuel.

NOVEMBRE

Dimanche 15 Novembre : Repas dansant organisé par le comité des fêtes à la salle des fêtes de Thivencelle, à partir de 12h 30.

DECEMBRE

Samedi 12 Décembre : la chorale « les Chœurs chantant » organise un concert de Noël à l'église de Saint-Aybert.

Vendredi 18 Décembre : Distribution aux enfants de la commune, de friandises offertes par la Municipalité et le comité des fêtes.

Samedi 19 Décembre : Distribution du colis de Noël aux Aînés de la commune ayant atteint les 65 printemps, offert par la Municipalité et le comité des fêtes.

INFOS PRATIQUES

URGENCES : Gaz de France : **0 800 47 33 33**. Électricité de France : **0 810 333 559**.

Siden: **03 27 25 28 52** ou **06 87 69 41 76**.

Centre anti-poison : **08 25 81 28 22**.

Samu : **15**. Police : **17**. Pompiers : **18**

École primaire mixte Charles Fernand : **03 27 26 37 28**.

Sous-Préfecture : **03 27 14 59 59**.

Collecte des déchets verts : les **7** et **21** Septembre, les **5** et **19** Octobre, le **02** Novembre 2015

les services de la mairie sont ouverts du Lundi au Vendredi de 14h à 18h

(17h en période de vacances scolaires) **Fermeture le mercredi et le Samedi** toute la journée ;

Adresse : 11bis, rue de l'église. ☎ **03 27 45 42 89** – fax : **03 27 26 26 17** -

courriel : intranet-saintaybert@orange.fr

Infos Saint-Aybert N°2-dépôt légal : Août 2015 – Tirage : 140 exemplaires I.P.N.S.

Réalisé par la commission communication composée de Madame GOFFART Nathalie et Messieurs PIETTE Henri et SIRVEN J-Claude